



Les rives de la baie d'Hudson recèlent quelques secrets bien gardés. Protégé des regards par le plus imposant système de cuestas¹ au Québec, le lac Guillaume-Delisle est accessible par un étroit passage le reliant à la baie d'Hudson. Ce lac reçoit les eaux de maintes rivières, dont la rivière à l'Eau Claire qui prend sa source dans le lac du même nom. D'origine météoritique, le lac à l'Eau Claire est en fait le deuxième plus grand lac naturel du Québec. Encore plus à l'est, à environ 150 km de la baie d'Hudson, c'est le portrait faunique qui se démarque par un élément unique au Québec : la présence d'une population de phoques habitant les eaux douces des lacs des Loups Marins.

Autour de ces vastes étendues d'eau, les Inuits et les Cris ont su cohabiter depuis des milliers d'années et se partager les ressources du territoire nécessaires à leur subsistance.

C'est sur ce territoire que le gouvernement du Québec projette de créer, en partenariat avec les Inuits du Nunavik, le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, le troisième dans cette région du Québec. Ce projet de parc national vise avant tout à protéger un échantillon représentatif des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes et du Plateau hudsonien. La création de ce parc s'inscrit dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées et contribuera à l'atteinte de l'objectif de 8 % du territoire en aires protégées.

¹ Relief asymétrique ayant une paroi abrupte (le front) et une paroi moins raide (le revers) produit par l'érosion différentielle de couches sédimentaires inclinées.

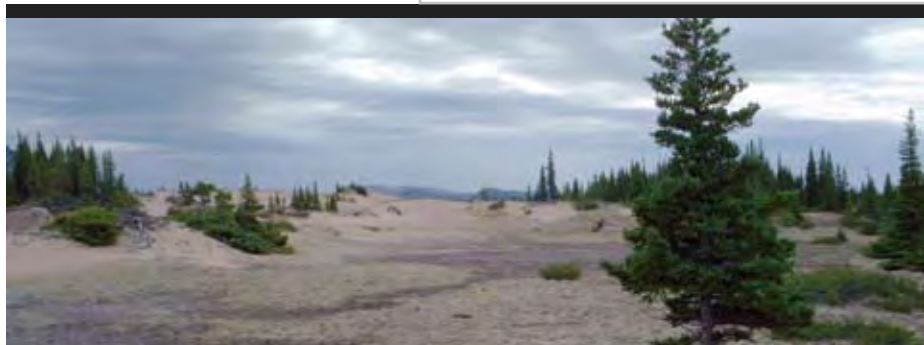
Sanarrutik, un outil de développement

Le 9 avril 2002, les Inuits et le Québec ont signé une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. Cette entente a marqué le début d'une ère nouvelle afin de créer de la richesse au Nunavik, en s'appuyant sur une approche de développement durable. En plus des projets hydroélectriques et miniers, cette entente prévoit la création de parcs nationaux, dont le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, afin de diversifier l'offre touristique au Nunavik.

Le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire en est maintenant à une étape cruciale de son processus de création, soit celle de l'audience publique. La population est invitée à faire part de son opinion sur la création du parc, ses limites et les divers aspects du projet tels qu'ils sont présentés dans le plan directeur provisoire ainsi que dans les fiches qui suivent.

Les avis et les commentaires qui seront recueillis lors de l'audience permettront de bonifier le projet et seront pris en considération dans l'élaboration du plan directeur du parc.





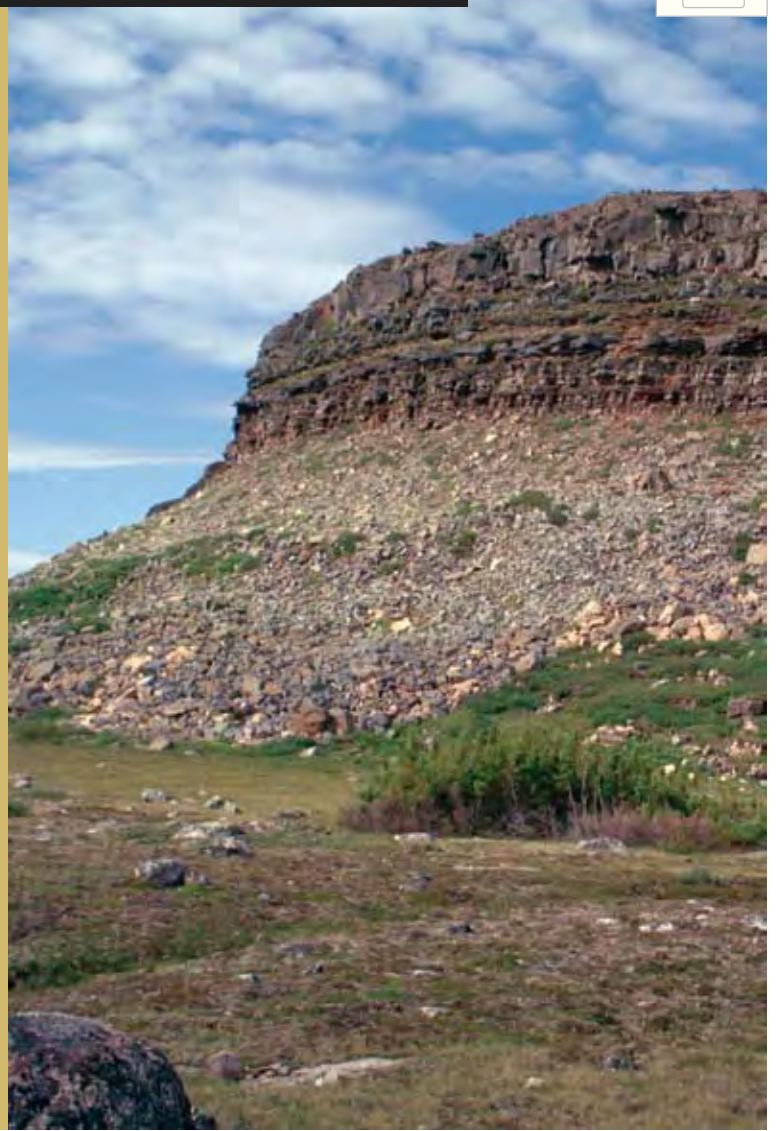
Le territoire proposé pour la création du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire se situe entre le 55° 30' et le 56° 30' de latitude Nord et entre le 77° 00' et le 72° 00' de longitude Ouest. Le tracé englobe essentiellement tous les bassins versants des affluents à l'est du lac Guillaume-Delisle, la tête du bassin versant de la rivière Nastapoka, de même qu'une portion de territoire de part et d'autre de l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine, pour totaliser une superficie de 15 549 km². La bande de terre à l'ouest du lac Guillaume-Delisle n'est pas comprise à l'intérieur du projet de parc, cette dernière étant sur des terres de la catégorie I de la CBJNQ (voir la carte Les limites). Précisons que 11,5 % du périmètre proposé se trouve sur des terres de la catégorie II, la superficie restante se situe sur des terres de la catégorie III.

Ce tracé permet de protéger adéquatement les éléments fragiles présents sur le territoire, mais également de délimiter un territoire représentatif des régions naturelles des Cuestas hudsoniennes et du Plateau hudsonien. De par sa position dans une zone de transition et son étendue, le parc présentera une grande diversité de milieux, passant d'éléments boréaux à d'autres arctiques. À terme, il constituera le plus grand parc national jamais créé au Québec.

Les droits définis dans la CBJNQ

Le 11 novembre 1975, les Autochtones de la baie James et du Nord québécois signaient un traité historique : la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Par cette convention, les gouvernements du Québec et du Canada reconnaissent aux Cris, aux Inuits et aux Naskapis des droits clairs et bien définis, dont le droit d'exploitation. Ces droits ont préséance sur les lois en vigueur, ce qui signifie que, contrairement à ce qui se passe dans les parcs situés en territoire non conventionné, les bénéficiaires peuvent pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage, de même qu'établir des camps à cet effet à l'intérieur du parc.

La CBJNQ définit également un régime de terres particulier à ce territoire. Ainsi, on y trouve les terres de la catégorie I, qui sont la propriété des corporations foncières à l'exception du tréfonds, et les terres de la catégorie II, qui sont des terres de l'État où les autochtones ont l'exclusivité de la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage. Enfin, les terres de la catégorie III sont des terres publiques où les autochtones peuvent pratiquer le droit d'exploitation, mais de façon non exclusive.





De la baie d'Hudson à l'ouest jusqu'au Petit lac des Loups Marins à l'est, le territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire présente trois unités de paysage différentes. Chaque unité possède des caractéristiques qui lui sont propres, présentant des atouts qui dominent par rapport à d'autres.

Les cuestas hudsoniennes

Les collines asymétriques, que l'on appelle cuestas, mises à jour par l'érosion au cours des millénaires, ont une pente douce qui plonge vers la baie d'Hudson tandis que des escarpements spectaculaires font face au continent. La superposition stratigraphique des roches confère des coloris extraordinaires (rose, rouge, vert, blanc et noir) aux versants. Les falaises impressionnent par leur hauteur et rappellent parfois les paysages des canyons du sud-ouest des États-Unis. Il s'agit d'un secteur abritant plusieurs espèces floristiques rares ou ayant un statut de protection, mais aussi un lieu privilégié pour la nidification des oiseaux de proie.

Ce secteur abrite aussi le lac Guillaume-Delisle, qui dans les faits est une étendue d'eau saumâtre, car il est relié à la baie d'Hudson par un étroit chenal appelé Le Goulet. Ce chenal permet donc l'entrée de mammifères marins tel les phoques et les bélugas. Secteur riche sur le plan historique, il a été l'hôte de l'établissement du premier poste de traite de la Compagnie de la baie d'Hudson au nord de la Pointe Louis-XIV, en 1750. La présence de postes de traites à la Petite rivière de la Baleine et au lac Guillaume-Delisle a favorisé les échanges non seulement avec les Euro-Canadiens, mais aussi entre les Cris et les Inuits.

Le plateau des rivières

Secteur au relief peu accentué, vaste et uniforme, le plateau des rivières n'est pas, malgré les apparences, dénué d'intérêt. Ce secteur est découpé d'étroites vallées abritant les quatre plus importantes rivières du territoire : la rivière du Nord, la rivière au Caribou, la rivière à l'Eau Claire et la rivière De Troyes. Bien que ces rivières soient ponctuées de chutes et de rapides, les premiers explorateurs du grand nord québécois ont su les éviter afin de rejoindre la baie d'Ungava.

Secteur présentant une faune et une flore typique du Plateau hudsonien, on y rencontre aussi des espèces possédant un statut particulier, dont l'arlequin plongeur et le garrot d'Islande, deux espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables au Québec.

Le plateau des grands lacs

Le plateau des grands lacs, comme son nom l'indique, présente lui aussi un relief peu accentué, mais se démarque de l'ensemble du territoire par l'étendue des lacs qu'on y trouve. À lui seul, le lac à l'Eau Claire couvre une superficie de 1 226 km², ce qui en

fait le deuxième plus grand lac naturel du Québec après le lac Mistassini. La forme particulière de ce lac, composée de deux bassins quasi circulaires, a su intriguer les chercheurs. En effet, ces deux bassins ont été formés il y a 287 millions d'années par un double impact météoritique. La profondeur du cratère formé par l'impact aurait préservé de l'érosion des roches calcaires vieilles de 500 millions d'années. On en trouve des lambeaux sur certaines îles du bassin ouest.

L'immensité du lac à l'Eau Claire fait en sorte d'influencer localement le climat et donc la distribution des espèces végétales. Ainsi, sur les îles du lac, la flore s'apparente davantage à celle des régions arctiques que sur le reste du territoire environnant. Sur le plan faunique, ce secteur se démarque par un élément unique au Québec : la présence d'une population de phoques communs vivant en eau douce. Peu de choses sont connues de cette population qui est susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable au Québec, mais des individus ont été observés au Petit lac des Loups Marins et au lac D'Iberville, de même qu'au lac Bourdel, aux lacs des Loups Marins et au lac Pikutachikw à l'extérieur des limites proposées du parc.





Afin de mettre à profit les riches connaissances des Inuits et des Cris, plus particulièrement en ce qui a trait au territoire visé, un nouveau mandat sera confié à l'Administration régionale Kativik qui aura la responsabilité de la gestion des activités et des services du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Cette entente permettra aux communautés d'Umiujaq et de Kuujuarapik de participer à différents niveaux au développement et à l'opération du parc. La communauté de Whapmagoostui sera aussi invitée à collaborer à la gestion du parc.

La conservation

Comme dans tous les parcs nationaux du Québec, la conservation aura préséance sur la mise en valeur au parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, ceci afin de maintenir l'intégrité écologique du territoire. Pour atteindre cet objectif, les gestionnaires du parc devront favoriser l'acquisition des connaissances relatives au patrimoine du parc par l'entremise de projets de recherche, mais aussi en intégrant les connaissances traditionnelles des Inuits et des Cris fréquentant le territoire. De plus, un programme de suivi de l'état du patrimoine devra être instauré et des pratiques opérationnelles écologiquement acceptables devront être adoptées afin de préserver ce patrimoine.

La mise en valeur

La mise en valeur du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire passera par une offre d'activités éducatives et récréatives qui favorisera la découverte des patrimoines naturel et culturel du parc, mais qui devra avant tout exercer un impact minimal acceptable sur le territoire. Le programme éducatif du parc verra donc à faire apprécier non seulement la faune, la flore et les paysages, mais aussi la richesse du patrimoine culturel de cette région qui comprend à la fois la culture inuite et la culture crie.

Pour leur part, les activités récréatives offertes seront fonction de la fragilité du patrimoine naturel, des distances à parcourir et du nombre de visiteurs attendus. Il s'agira principalement d'activités de locomotion permettant d'atteindre les différents éléments d'intérêt du parc. Avec l'omniprésence de l'eau sur le territoire, les activités nautiques seront mises à l'honneur.

La sécurité

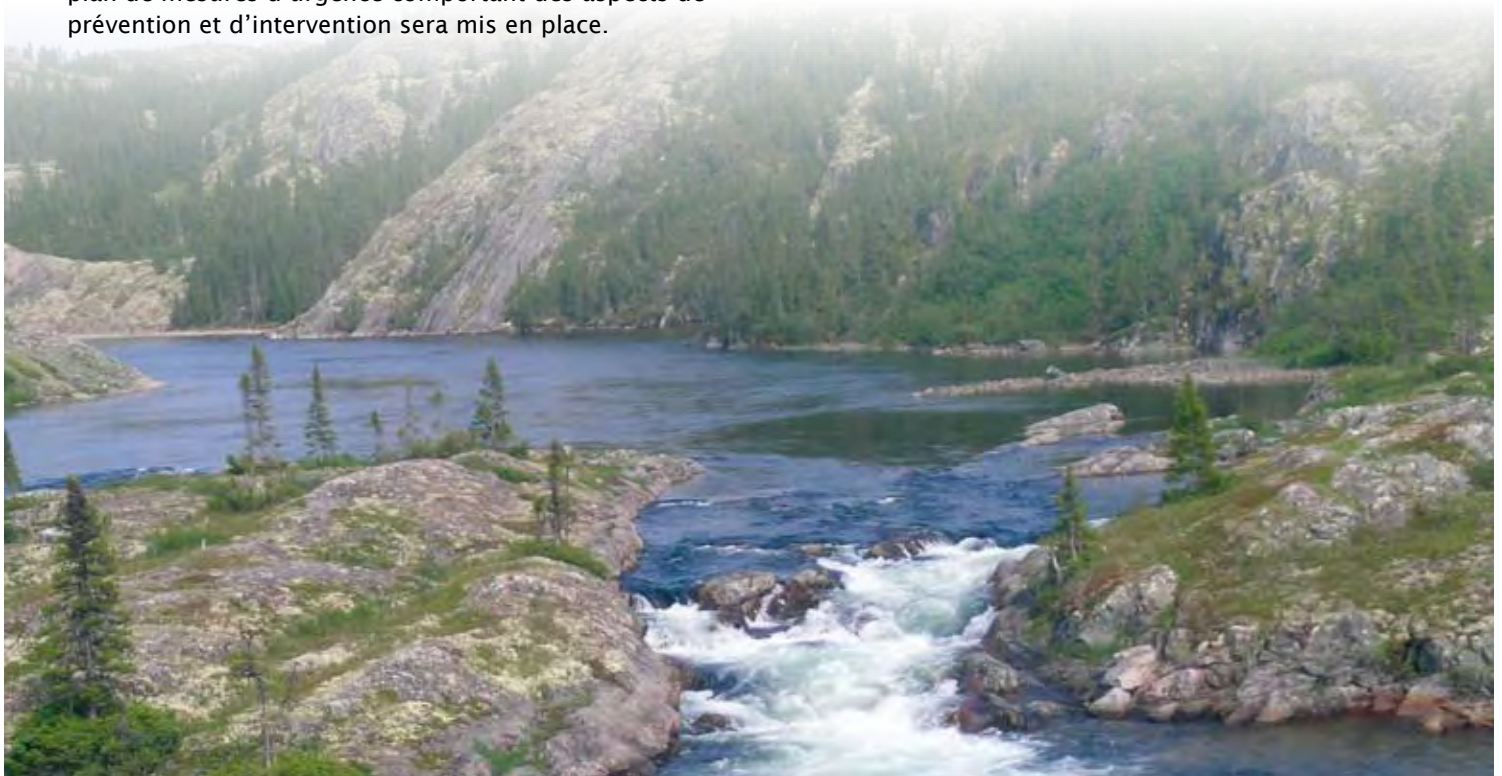
Même si l'offre d'activités et de services s'adressera principalement aux personnes ayant une expérience des milieux isolés et exposés aux intempéries, la sécurité des usagers occupera une place importante dans la gestion du parc. En effet, le territoire du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire recèle une foule de dangers naturels reliés à la présence de falaises, à la faune et à l'isolement. Ainsi, un solide plan de mesures d'urgence comportant des aspects de prévention et d'intervention sera mis en place.

Le développement économique local

Voués prioritairement à la protection du territoire, les parcs nationaux du Québec constituent néanmoins des éléments structurants pour l'économie locale. Ainsi, des emplois seront créés pour la gestion et l'opération du parc. Aussi, l'affluence de visiteurs dans les villages constituera un élément favorable au développement de commerces que ce soit pour l'hébergement, la restauration, la vente ou la location d'équipement, ou l'offre d'activités complémentaires à celles du parc.

Le respect des droits consentis aux bénéficiaires de la CBJNQ

Bien qu'il soit clairement défini que la CBJNQ a préséance sur la Loi sur les parcs, garantissant ainsi à ses bénéficiaires la poursuite de leurs activités traditionnelles à l'intérieur du parc, il n'en demeure pas moins que la cohabitation des activités traditionnelles avec celles offertes aux visiteurs pourrait amener une modification du mode de vie des Inuits ou des Cris. Ainsi, les activités et les services du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire ne devront pas avoir d'impact significatif sur la pratique du droit d'exploitation des Cris et des Inuits. Les gestionnaires devront donc ajuster l'offre des activités et des services aux visiteurs en fonction de la pratique des activités traditionnelles.





Dans un parc national, le zonage joue un rôle crucial, car il conditionne l'utilisation du territoire. Rappelons toutefois qu'au parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, en vertu de la CBJNQ, les directives et les règlements associés au zonage n'auront pas pour conséquence d'entraver la pratique d'activités traditionnelles des bénéficiaires.

Il est proposé que le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire comporte quatre catégories de zones (voir la carte Le zonage) délimitées en fonction du degré de fragilité du patrimoine qui s'y trouve, de leur potentiel d'utilisation de même que de la présence d'éléments significatifs au chapitre de la culture inuite et crie.

Les zones de préservation extrême

On dénombre trois zones de préservation extrême couvrant une superficie de 31,6 km². Celles-ci ne sont pas accessibles aux visiteurs et aucun aménagement n'y sera effectué. Cependant, des recherches scientifiques pourront y être menées, avec l'autorisation du directeur du parc. Les deux premières zones de préservation extrême ont pour but d'assurer une protection maximale aux falaises situées de part et d'autre de la Petite rivière de la Baleine. Elles permettront de protéger un habitat important pour la nidification du faucon pèlerin et de l'aigle royal. Ces falaises constituent aussi un site d'intérêt pour les espèces de la flore vasculaire et invasculaire.

La troisième zone de préservation extrême comprend quatre petites îles du lac Guillaume-Delisle. Cette zone de préservation permettra de protéger un site d'intérêt pour la flore invasculaire, de même qu'un habitat pour la nidification de l'eider à duvet.

Les zones de préservation

L'essentiel du projet de parc (11 964 km²) se trouve en zone de préservation. Ce type de zonage permettra de protéger les éléments fragiles et représentatifs du patrimoine naturel du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, entre autres en y interdisant l'accès aux véhicules motorisés. Les aménagements y seront limités, notamment en ce qui a trait à l'hébergement.

Les zones d'ambiance

Les zones d'ambiance sont dédiées à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Elles sont au nombre de six et couvrent une superficie de 3 557 km².

Contrairement aux zones de préservation, ce type de zonage permet l'utilisation de véhicules motorisés pour le transport (avion, motoneige et bateau) et l'implantation de plusieurs types d'hébergement. Les zones d'ambiance constituent les principaux corridors de circulation permettant de relier les différents points d'intérêt du parc, et la pêche sportive pourra être autorisée sur des plans d'eau désignés.

Les zones de services

On compte quatre zones de services à l'intérieur du projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire et elles couvrent une superficie totale de 7,5 km². Elles sont caractérisées par une capacité de support plus grande et on y trouvera les principaux points d'accès aériens ainsi que des aménagements destinés à l'hébergement. Les unités d'hébergement qui y seront construites offriront plus de confort et de commodités que celles prévues en zone d'ambiance et de préservation.





Le concept d'aménagement retenu pour le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire vise à offrir un produit écotouristique original de découverte de cet immense territoire, tout en protégeant ses patrimoines naturel et culturel (voir la carte Le concept d'aménagement). Afin d'éviter la multiplication des bâtiments sur le territoire, le concept d'aménagement favorise l'utilisation des équipements existants. Ainsi, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs envisage d'acheter les camps de pourvoirie ainsi que le chalet de villégiature présents sur le territoire proposé. D'ici à ce que les équipements soient achetés, les propriétaires pourront poursuivre leurs activités en respectant toutefois la Loi sur les parcs.

L'accueil des visiteurs

Le village d'Umiujaq constituera le principal point de services du parc. Les visiteurs y recevront l'information nécessaire à leur séjour et y trouveront également une exposition permanente présentant les patrimoines naturel et culturel du parc. De plus, les services d'administration et d'entretien y seront situés. Un centre de découverte et de services secondaire verra également le jour au village de Kuujjuarapik-Whapmagoostui.

L'accès au parc

L'accès au parc constitue l'ossature du concept d'aménagement. Il existe plusieurs moyens pour accéder au territoire, différents selon les saisons, mais aussi selon les secteurs où les visiteurs veulent se rendre. L'accès passe d'abord par les villages d'Umiujaq, de Kuujjuarapik et de Whapmagoostui.

L'accès au lac Guillaume-Delisle et à la Petite rivière de la Baleine passe principalement par le village d'Umiujaq, mais sera également possible à partir de Kuujjuarapik. Une route d'une dizaine de kilomètres existe déjà pour relier le village d'Umiujaq à l'extrémité nord du lac Guillaume-Delisle. De là, un transport en bateau à moteur l'été ou en motoneige l'hiver est possible pour rejoindre les principaux points d'intérêt du parc.

L'accès au secteur du lac à l'Eau Claire passera principalement par le village de Whapmagoostui, mais sera aussi possible par Umiujaq. C'est d'ailleurs à Whapmagoostui que les visiteurs trouveront les guides les plus aptes à faire visiter ce secteur. Le secteur du lac à l'Eau Claire sera accessible en avion de brousse et en hydravion, et ce, aux endroits désignés seulement. En hiver, ce secteur sera également accessible en motoneige. Le principal accès pour rejoindre le lac longe la rivière à l'Eau Claire et la rivière De Troyes, où une piste sera balisée.

Un hébergement pour tous les goûts

Afin de limiter les impacts sur le patrimoine naturel, l'hébergement offert à l'intérieur du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire sera principalement de type rustique. Toutefois, cinq camps aménagés offrant plus de commodités et de services seront offerts aux visiteurs. Toutes ces formes d'hébergement permettront aux visiteurs de vivre une expérience de plein air authentique, et ce, en toute sécurité.

Le long des parcours de kayak de mer et de canot suggérés il est prévu de construire sept refuges rustiques : un à l'embouchure de la Petite rivière de la Baleine, deux sur la rive du lac Guillaume-Delisle, deux le long de la rivière à l'Eau Claire et un au lac à l'Eau Claire. Un refuge sera aussi construit à l'extérieur des limites du parc à l'entrée du Goulet. La distance entre les refuges sera déterminée principalement en fonction de la sécurité des usagers et ils seront construits pour assurer un minimum de confort.

Le chalet du lac Rousselin possède une capacité d'accueil plus restreinte que les camps aménagés et les refuges prévus. Ce dernier pourrait être mis à la disposition de petits groupes désirant aller pratiquer la pêche sportive sur ce lac.

Le camping rustique sera aussi un mode d'hébergement disponible pour les usagers. Le camping rustique sera possible dans la grande majorité du territoire, aux endroits désignés ou non. Aux endroits non prévus à cet effet, les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé dans le passé. Le long des parcours de kayak de mer et de canot proposés, des sites de campings seront désignés.

Sur les traces des premiers explorateurs

Le parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, et plus particulièrement le secteur du lac Guillaume-Delisle, fut par le passé un lieu de rencontre et d'échanges, et les voies navigables ont été utilisées pour relier les différents postes de traite. L'omniprésence de l'eau sur le territoire favorise le développement d'activités nautiques qui facilitent les déplacements sur de grandes distances, et empruntent aussi les trajets utilisés historiquement par les premiers explorateurs.

Ainsi, les lacs Guillaume-Delisle et à l'Eau Claire seront propices au kayak de mer, alors que les rivières s'écoulant entre ces deux étendues d'eau seront davantage propices au canot ou au kayak d'eau vive.

En ce qui concerne les activités sur la terre ferme, les secteurs du lac Guillaume-Delisle et de la Petite rivière de la Baleine sont ceux qui offrent le plus de potentiel pour le développement d'activités de randonnée, courte ou longue, de toutes sortes (pédestre, raquettes, skis) en raison de la diversité des paysages et des points de vue spectaculaires.

Enfin, il sera possible, par l'entremise de guides, de vivre une expérience authentique en prenant part aux activités traditionnelles des Inuits et des Cris, que ce soit une randonnée en traîneau à chiens, une journée de pêche, une nuitée en igloo ou de participer à la préparation de la viande lors d'une journée de chasse.



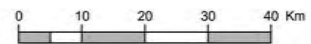
Carte 1
La limite proposée

Limite

La limite proposée

Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1 / 1 200 000

Sources

Données : Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

Organisme

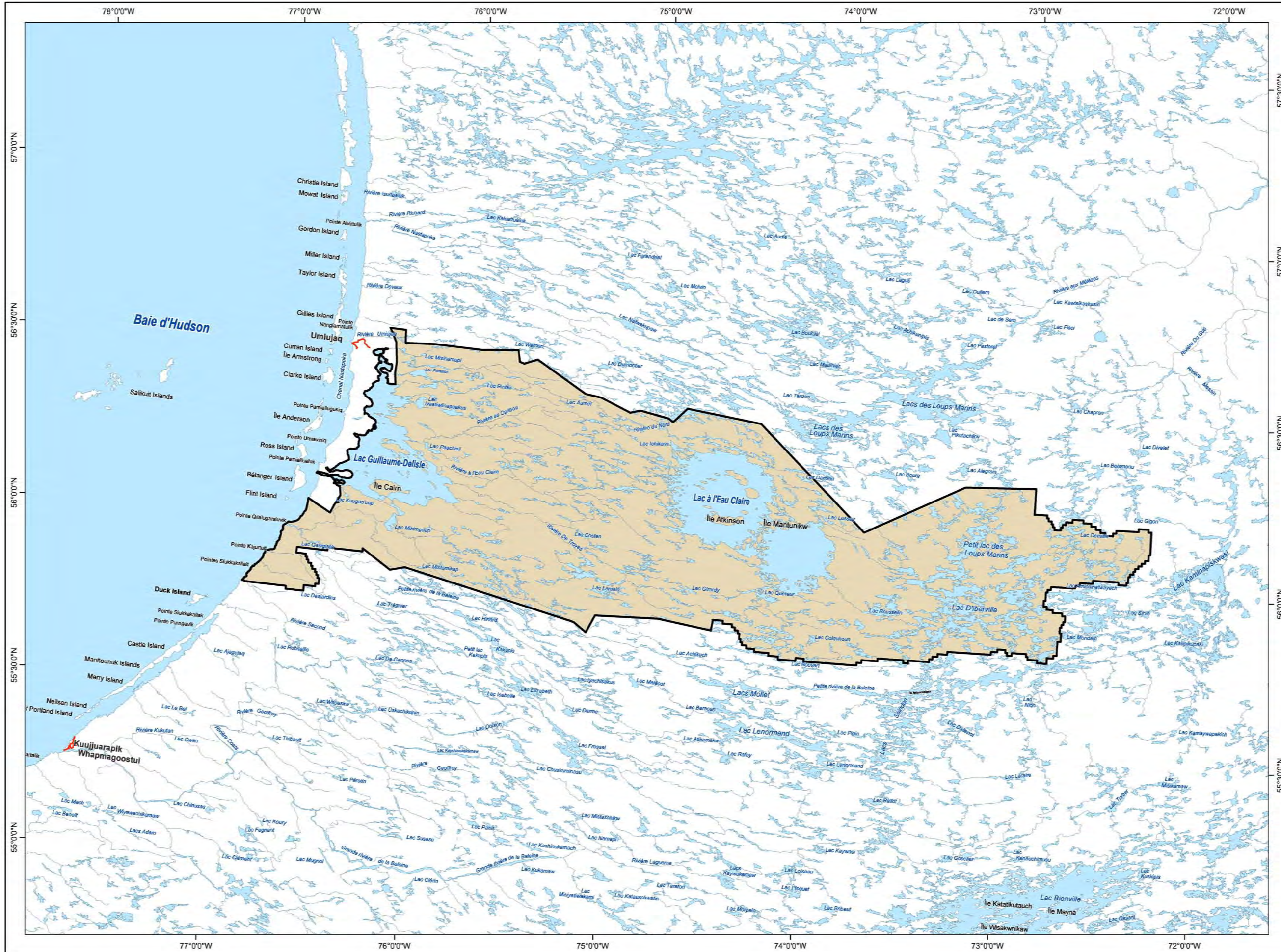
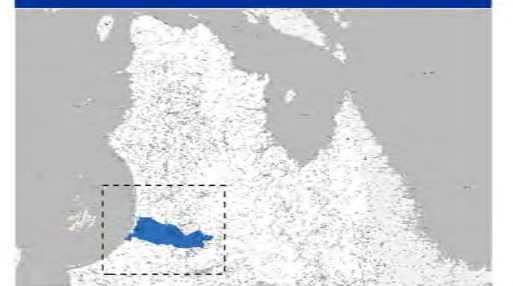
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

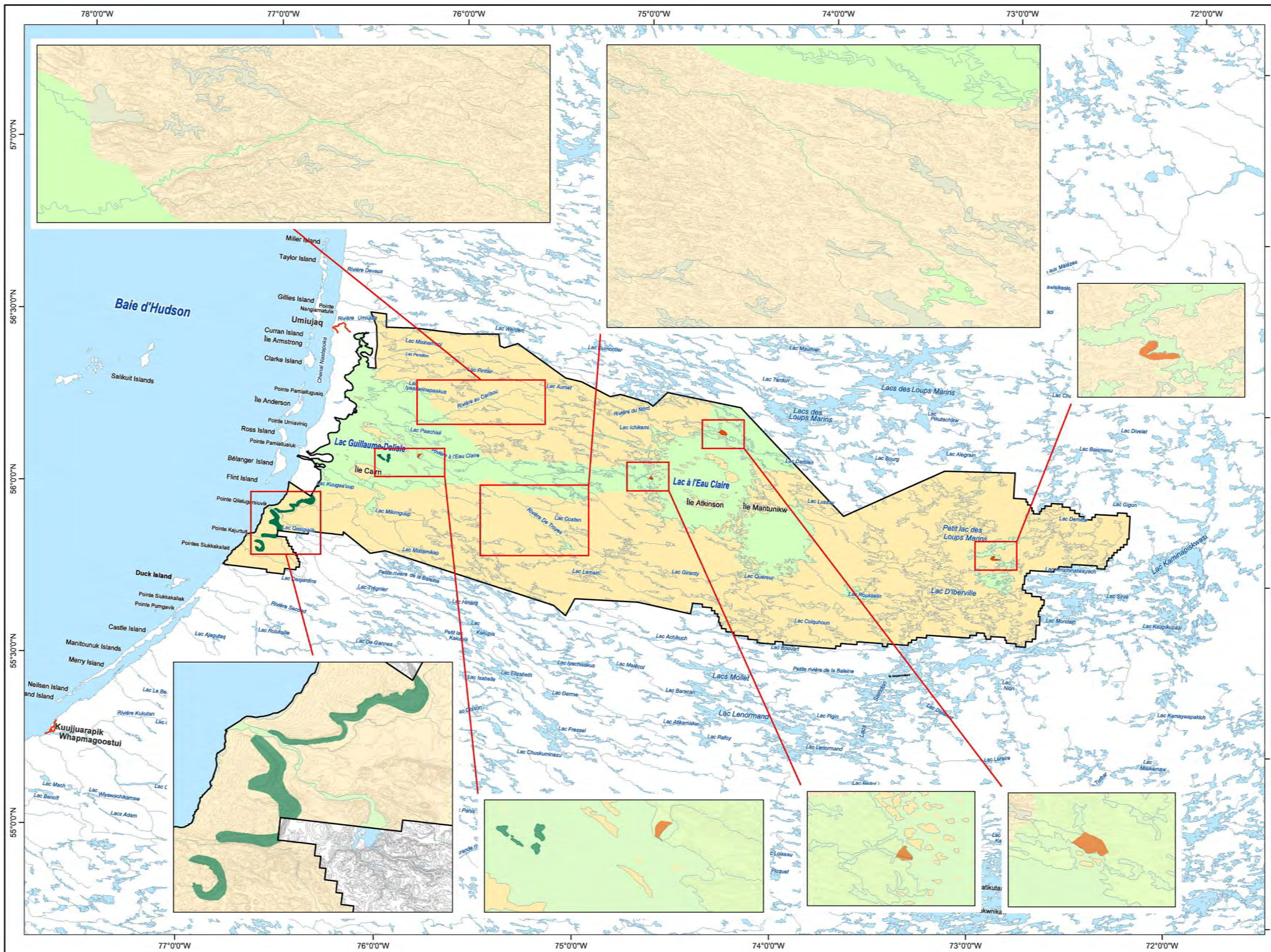
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-DeLisle-et-à-l'Eau-Claire



Carte 2
Le zonage



Limite

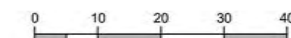
La limite proposée

Catégorie de zone

- Services
- Préservation extrême
- Ambiance
- Préservation

Métadonnées

Système de référence Géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)



1 / 1 200 000

Sources

Données
 Base de données topographiques et administratives (BOTA) à l'échelle de 1/250 000

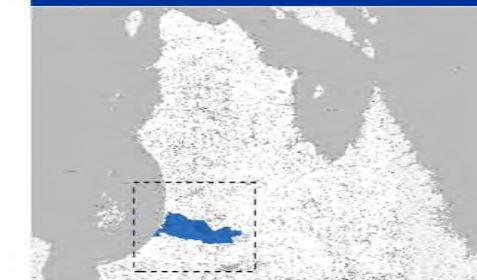
Organisme
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

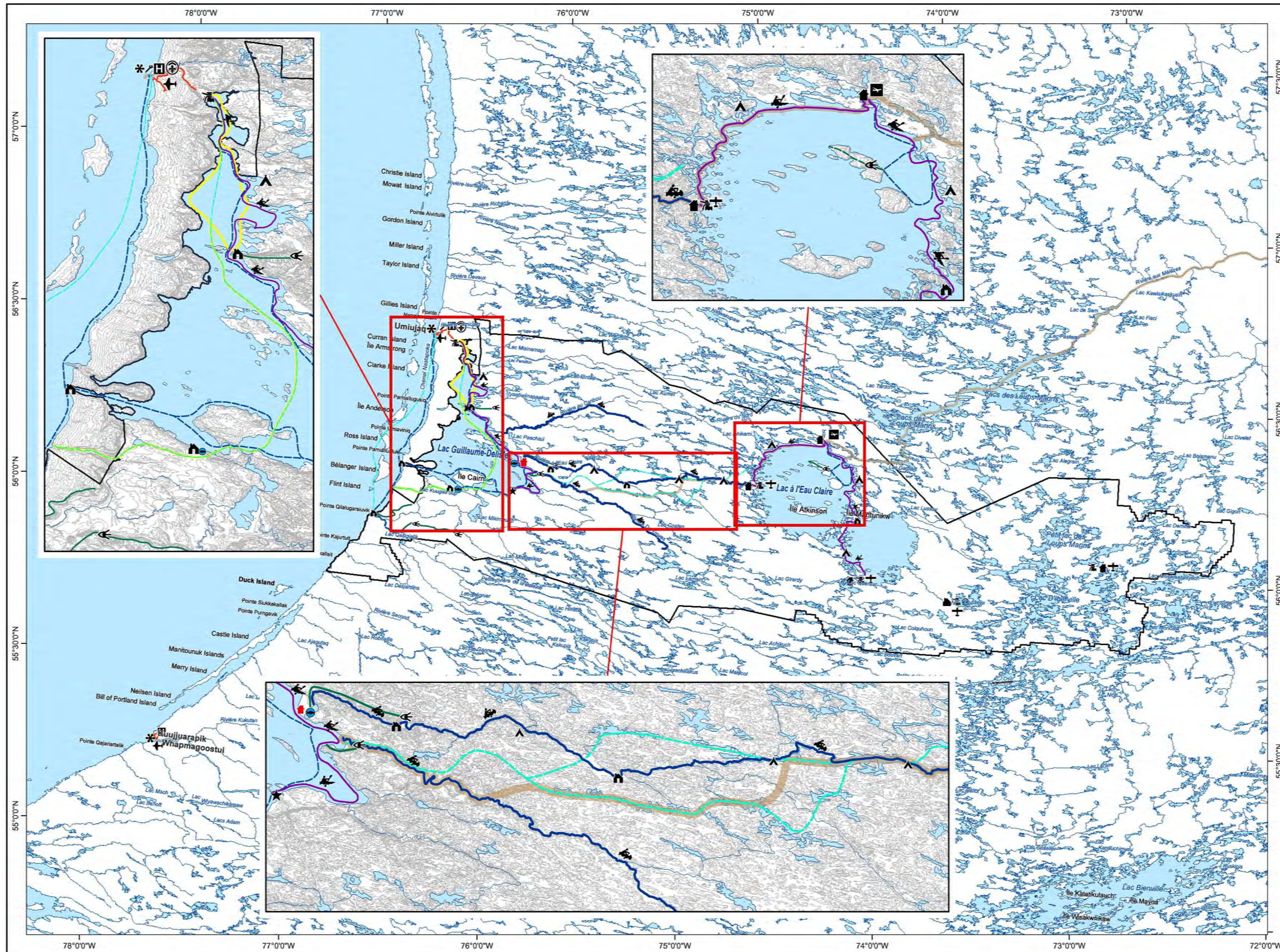
Direction du patrimoine écologique et des parcs
 Service des parcs
 Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire



Carte 3
Le concept d'aménagement



Limite
 La limite proposée

Accès au parc
 Piste d'atterrissage
 Hydravion
 Quai flottant
 Motoneige
 Bateau
 Chemin

Services
 Hôtel
 Aéroport
 Entrepôt
 Centre administratif
 Centre de découverte et de services

Activités
 Poste de traite
 Pêche sportive
 Points de vue
 Kayak de mer
 Descente de rivière
 Randonnée: pédestre, raquettes, ski
 Traineau à chiens
 Parcours historique

Hébergement
 Camping rustique
 Chalet
 Refuge
 Camp aménagé à construire
 Camp aménagé existant

Métadonnées
 Système de référence Géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique: Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 10 20 30 40 Km

1 / 1 200 000

Sources Données
 Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1/250 000

Organisme
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation
 Direction du patrimoine écologique et des parcs
 Service des parcs
 Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire